



Ville des Pavillons-sous-Bois

DÉCISION N°2022/90

Objet : Signature d'un contrat de prestation de service entre la ville les Pavillons-sous-Bois et la société HYSEQUA en vue de la mise en place du dossier d'agrément sanitaire et la mise à jour du Plan de Maitrise Sanitaire de la cuisine Jules Verne

Le Maire des Pavillons-sous-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.00148 du 16 novembre 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de satisfaire les besoins de la ville de la signature d'un contrat de prestation de service entre la ville les Pavillons-sous-Bois et la société HYSEQUA en vue de la mise en place du dossier d'agrément sanitaire et la mise à jour du Plan de Maitrise Sanitaire de la cuisine Jules Verne,

Considérant la nécessité de signer la convention correspondante,

DÉCIDE

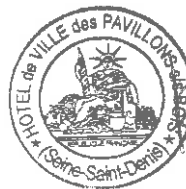
Article 1 : De signer le contrat relatif à la mise en place du plan de maitrise sanitaire pour la crèche des moussaillons, avec la société HYSEQUA, sise 5 allée de la Manufacture - 33140 Villenave d'Ornon et de conclure ledit contrat/ avec ladite société.

Article 2 : Dit que le contrat est conclu pour un montant de 3250 € HT, soit 3900 € TTC.

Article 3 : Dit que ce contrat est conclu(e) pour une période à compter de sa date de signature et prendra fin après la première livraison du dossier d'agrément sanitaire pour le compte de la Ville.

Article 4 : S'engage à faire part de cette décision au Conseil municipal lors de la séance la plus proche.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 27 juin 2022



Le Maire

Katja Coppi
Katia COPPI

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Montreuil pour le présent acte est de deux mois. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique télérécourcs citoyens accessible par le site internet www.telerecourcs.fr.

Accusé de réception en préfecture
093-219300571-20220627-2022-90-AR
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022